

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉROS 2279 ET 2280

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2279 intitulé : *Règlement autorisant un emprunt de 2 245 000 \$ pour financer des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments;*
- Règlement numéro 2280 intitulé : *Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer l'acquisition de petits équipements et d'équipements informatiques.*

Ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter du 16 au 20 janvier 2023 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 mars 2023.

Les présents règlements entrent en vigueur le 20 mars 2023 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 20 mars 2023.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate